

Q21 sedo Sans pouvoir rentrer dans les détails car la question de la définition des systèmes de sauvegarde est
sedo certainement trop complexe pour nous qui ne sommes pas bureau d'enregistrement actif, il est vital que de
sedo tels mécanismes soient mis en place si ce n'est pas déjà fait.
sedo Il est difficile d'imaginer de nos jours une défaillance technique d'une envergure propre à mettre
sedo durablement hors service un bureau d'enregistrement. Sur cette question toutefois, il est souhaitable qu'un
sedo acteur soit en mesure de prendre temporairement le relais dans ce cas. Pour des raisons de concurrence,
sedo peu de bureaux d'enregistrement verraient d'un bon oeil un « voisin » reprendre la gestion de leurs
sedo opérations en cas de défaillance. Il semblerait donc logique que dans un tel cas, ce soit l'office central
sedo d'enregistrement (registre) qui prenne le relais. Sauf si le bureau d'enregistrement a expressément désigné
sedo un « confrère » pour assurer l'intérim.
sedo En cas de liquidation judiciaire et sans avoir connaissance de la réglementation actuelle, on peut imaginer un
sedo appel d'offre par lequel l'office central d'enregistrement proposerait la reprise des opérations du bureau
sedo d'enregistrement liquidé.
sedo Il est bien entendu de la responsabilité des bureaux d'enregistrement eux-mêmes d'assurer des sauvegardes
sedo de leurs données. Le registre pourrait toutefois jouer le rôle de « back up secondaire » sans obligation de
sedo résultats toutefois.
sedo
sasi la sauvegarde des données est un minimum
sasi
sasi
open-it Notre proposition est d'aboutir à un système centralisé par l'Office d'Enregistrement qui
open-it conserve l'intégralité des copies des données concernant les domaines. Une API logicielle
open-it spécifique sera proposée aux bureaux, qui pourront néanmoins conserver leur base interne.
open-it
open-it
mediaserv Une réplication globale des données devrait être gérée sur un point central et redistribuer
mediaserv aux autres bureaux pour assurer la pérennité de l'extension. Egalement, les codes d'accès
mediaserv devraient être placés sous séquestre périodiquement (auprès de l'APP par exemple), afin
mediaserv de pouvoir accéder rapidement aux systèmes en cas de défaillance.
mediaserv
mediaserv
mail-club En contrôlant mieux les accréditations de ses registrars, l'office d'enregistrement
mail-club limite les défaillances de ces derniers.
mail-club Un système de sauvegarde de données peut être mis en place entre registre et
mail-club registrar
mail-club
mail-club
iso france Le client final doit avoir la garantie que le système en place ne perturbe pas le fonctionnement
iso france du domaine.
iso france Le système actuel semble satisfaisant et doit continuer à garantir au titulaire d'un nom de
iso france domaine que celui-ci reste actif en cas de défaillance de son prestataire et qu'il puisse sans
iso france délai en choisir un autre dès lors qu'il y a défaillance.
iso france
iso france
inria-renat Est-ce au registre à assurer ce risque. Le registre suit des règles inspirées ou dérivées d'une
inria-renat mission de service public. Il est choisi par les pouvoirs publics.
inria-renat Les BE ne sont que des initiatives commerciales privées qui ne doivent pas bénéficier
inria-renat d'assurance autres que celles du droit commun des affaires, y compris dans leur
inria-renat responsabilité vis-à-vis de leurs clients.
inria-renat
inria-renat
fce telecon Il convient dans des situations de cette nature que le registre soit capable d'assurer la
fce telecon transition vers un nouveau bureau d'enregistrement sans conséquence pour les
fce telecon registrants
fce telecon La sauvegarde des données auprès d'un tiers de confiance, telles qu'elle a été imposée

fce teleconpar l'ICANN n'est nécessaire que dans l'hypothèse où le registre ne disposerait pas de fce telecontoutes les informations nécessaires

fce telecom

fce telecom

France larçLa sécurité des données est un aspect qu'à m'évidence e système ICANN ne traite pas France larçconvenablement. La suppression des obligations de mémorisation par les intermédiaires est un France larçélément de rationalisation et de sécurité, plaçant tous les registrants à égalité devant la qualité France larçdu service.

France large

France large

dotanco Dans le modèle actuel du .FR, comme celui de nombreux ccTLDs, et de

dotanco tous les nouveaux gTLDs, donc finalement à peu près toutes les

dotanco extensions sauf .COM/.NET, le registre dispose de toutes les

dotanco informations nominatives qui sont envoyés par le bureau.

dotanco Il y a donc déjà à la base duplication de l'information, et donc

dotanco premier niveau de sécurisation.

dotanco En cas de disparition d'un bureau, suite à faillite par exemple ou

dotanco quelque soit la raison, les noms de domaine ne sont pas vulnérables

dotanco immédiatement, ils continuent de fonctionner. LEs difficultés ne

dotanco tournent qu'autour du renouvellement et d'éventuels changements

dotanco nécessaires.

dotanco Cependant, comme le registre dispose de toutes les informations, il

dotanco peut transférer en masse les noms auprès d'un bureau suite à un appel

dotanco à candidature parmi ses bureaux accrédités selon une procédure

dotanco spécifique prévue à l'avance (l'ICANN a récemment d'ailleurs

dotanco exactement une telle procédure de recherche de nouveaux bureaux pour

dotanco récupérer les porte-feuilles de 2 bureaux accrédités ayant perdus

dotanco leur accréditation).

dotanco Une telle procédure doit de toute façon exister puisque, hors tout

dotanco litige, les accréditations sont nécessairement bornées dans le temps,

dotanco et si l'accréditation d'un bureau n'est pas renouvelé (que cela soit

dotanco de son fait, ou de celui du registre), il faut bien préserver la

dotanco continuité au niveau des domaines précédemment gérés par ce bureau.

dotanco Aussi des procédures de sauvegarde entre les bureaux et le registre

dotanco ne semblent pas nécessaire mais des procédures de sauvegarde des

dotanco données du registre oui, ce qui devrait être clairement stipulé dans

dotanco le processus de désignation du registre.

dotanco De même le registre devrait s'assurer d'avoir toutes les informations

dotanco et procédures opérationnelles nécessaires pour palier dans des

dotanco échelles de temps pertinentes à la défaillance d'un bureau

dotanco d'enregistrement. Ce qui devrait être spécifiquement stipulé dans les

dotanco critères de sélection.

dotanco

dotanco

dataxy Les mesures pour pallier la défaillance d'un bureau d'enregistrement membre Afnic sont déjà

dataxy prises en compte par les chartes et règlements de l'Afnic pour préserver les intérêts de l'utilisateur

dataxy final.

dataxy La création de systèmes de sauvegarde de données nuirait à la sécurité des réseaux et à l'intégrité

dataxy des données en multipliant les points d'accès sécurisés mais potentiellement vulnérables.

dataxy

cci-martiniPas de remarques particulières.

cci-martinique

cci-martinique

cahri C'est déjà le cas non ? La zone .FR est gérée de manière centrale par l'AFNIC et non par

cahri les registrars ?

cahri

cahri

apdui Les mesures pour pallier la défaillance d'un bureau d'enregistrement membre Afnic sont déjà
apdui prises en compte par les chartes et règlements de l'Afnic pour préserver les intérêts de l'utilisateur
apdui final.

apdui La création de systèmes de sauvegarde de données nuit à la sécurité des réseaux et à l'intégrité
apdui des données en multipliant les points d'accès sécurisés mais potentiellement vulnérables

apdui

afnic Contrairement au fonctionnement de certaines extensions, le .fr suit un modèle de
afnic registre dit « épais » : l'office d'enregistrement dispose de toutes les données
afnic relatives au nom de domaine et au titulaire.

afnic L'article 19 de la Charte de l'AFNIC a prévu une disposition dite « Noms de
afnic domaines orphelins » qui garantit le titulaire contre une défaillance de son bureau
afnic d'enregistrement. Si un bureau d'enregistrement n'est plus conventionné avec
afnic l'AFNIC, quelle qu'en soit la raison et notamment en cas d'arrêt d'activité, les noms
afnic de domaine qu'il administrait sont considérés comme des « orphelins » et les titulaires
afnic devront choisir un nouveau bureau d'enregistrement.

afnic Sauf à remettre en cause le modèle de registre « épais », ce qui irait à rebours de la
afnic tendance actuelle du secteur, la mise en oeuvre de systèmes de sauvegarde entre les
afnic bureaux d'enregistrement et l'office central d'enregistrement ne paraît donc pas
afnic indispensable.

afnic

afnic

acfc-ccip Ce type de mesure relève de la responsabilité de la profession des bureaux
acfc-ccip d'enregistrement.

acfc-ccip C'est à elle de se structurer pour mutualiser des moyens de sauvegarde de données,
acfc-ccip notamment.

acfc-ccip

acfc-ccip

o6-12 Oui, des systèmes de sauvegardes doivent être mis en place afin d'éviter une éventuelle perte.

o6-12

o6-12

spt-wf Pas d'avis précis sur l'éventualité d'une défaillance technique.

spt-wf Une sauvegarde des données serait souhaitable.

spt-wf

spt-wf

05-26-pp je ne sais pas.

05-26-pp La gestion des données informatiques, tant collectives que personnelles, n'est pas au point
05-26-pp et loin d'être parfaite.

05-26-pp

05-26-pp

Pp-B143 L'office centrale doit accréditer (voir ci-dessus) et se porter garant

Pp-B143 techniquement (et donc des données) et financièrement des bureaux pour l'activité

Pp-B143 enregistrement des noms de domaines. Pour les données une réplication des données des
Pp-B143 bureaux devrait être faite à l'office.

Pp-B143

Pp-B143

pp-05-20 pour la première partie de la question, quelle procédure légale

pp-05-20 ou réglementaire est-il fait allusion ?

pp-05-20 Pour la seconde, quelles sont les données concernées (a priori les

pp-05-20 données utiles au registre sont déjà conservées par le registre) ?

pp-05-20

pp-05-20

pp-05-05 Palier à une défaillance d'un bureau d'enregistrement:

pp-05-05 Obligation de la mise en place d'un « back-up » répondant aux risques

pp-05-05 court terme (défaillance technique, ...) ou long terme (fermeture de la

pp-05-05 société, ...).

pp-05-05 Mise en place d'un système de sauvegarde des données: Oui

pp-05-05

pp-05-05

pp-04-29 sauvegarde et redondance

pp-04-29

pp-04-29

pp06-24B Les mesures pour pallier la défaillance d'un bureau d'enregistrement membre Afnic sont déjà

pp06-24B prises en compte par les chartes et règlements de l'Afnic pour préserver les intérêts de

pp06-24B l'utilisateur final. La création de systèmes de sauvegarde de données nuit à la sécurité des

pp06-24B réseaux et à l'intégrité des données en multipliant les points d'accès sécurisés mais

pp06-24B potentiellement vulnérables.

pp06-24B

06-24-pp Nsp

06-24-pp Plutôt oui

06-24-pp

06-24-pp

06-13-pp Quelles sont les règles en vigueur aujourd'hui pour les FAI et les opérateurs télécom, fixe et

06-13-pp mobile en France? Les mêmes règles devraient être en place pour protéger les utilisateurs des

06-13-pp ressources françaises (les préfixes alpha-2 de l'ISO 3166-1 des territoires français et les préfixes

06-13-pp téléphoniques correspondant) des défaillances techniques, ou des faillites. Je suis d'avis que

06-13-pp ENUM pourrait assurer l'intégration des annuaires des communications électroniques, assurant le

06-13-pp service aux utilisateurs, et allant au delà d'un système de sauvegarde de données d'opérateur

06-13-pp

06-13-pp

indom Cette question est certainement inspirée par le système de sauvegarde de

indom données que l'ICANN vient de rendre obligatoire pour ses prestataires

indom accrédités (RDE – Registrar Data Escrow). Ce système n'étant pas encore

indom pleinement fonctionnel, il est trop tôt pour déterminer s'il faut l'appliquer

indom aux extensions françaises. Néanmoins, on peut déjà indiquer que le choix du

indom prestataire en charge de gérer ces procédures de sauvegarde est important.

indom L'ICANN a choisi un prestataire qui est également un de ses bureaux

indom d'enregistrement accrédités. En conséquence, les autres prestataires sont

indom méfiants et ont du mal à rentrer dans le système. La première leçon à tirer

indom de cette expérience est donc que le prestataire retenu doit être neutre.

indom Le principe général d'un système de sauvegarde de données pour

indom prévenir des défaillances de bureaux d'enregistrement paraît

indom néanmoins bon. Des défaillances de ce type ayant été constatées sur

indom le marché des registrars ICANN, c'est pour cette raison que le RDE y

indom a été mis en place.